



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/617  
27 mai 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

LETTRE DATÉE DU 27 MAI 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie datée du 27 mai 1999 (voir annexe), concernant l'inculpation par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie de plusieurs hauts responsables politiques et militaires de la République fédérale de Yougoslavie. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Sergey LAVROV

Annexe

DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

La décision du Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, Mme L. Arbour, d'inculper cinq hauts responsables politiques et militaires de la République fédérale de Yougoslavie, dont le Président de ce pays et le Président de la Serbie, ne saurait être interprétée autrement que comme un acte motivé par des considérations exclusivement politiques.

La précipitation avec laquelle le Procureur a mené toute l'instruction et présenté ses conclusions péremptoires ne laisse pas d'étonner. Il est pourtant on ne peut plus clair que, compte tenu de la situation actuelle en Yougoslavie et dans la région, de telles décisions auraient dû être prises après mûre réflexion.

On ne peut guère considérer comme une coïncidence le fait que cette mesure ait été prise précisément au moment où les négociations sur le règlement de la crise du Kosovo arrivent dans leur phase la plus critique. Le processus s'en trouve considérablement compliqué.

Pendant ce temps, Mme Arbour se montre étonnamment passive devant l'agression flagrante de l'OTAN contre la Yougoslavie et reste indifférente aux bombardements qui se succèdent sans discontinuer depuis deux mois. La mort de centaines d'innocents, la destruction des équipements économiques et sociaux du pays et celle des monuments historiques et la catastrophe écologique imminente ne l'affectent pas le moins du monde. Le rôle du procureur ne serait-il pas pourtant de se demander qui ordonne ces frappes massives aux conséquences si terribles? Hélas, à toutes ces questions, Mme Arbour oppose un mutisme complet, qui ne témoigne aucunement de son impartialité.

La Russie poursuivra les efforts qu'elle mène en vue d'un règlement politique équitable et continuera, à cette fin, de collaborer activement avec toutes les parties intéressées, y compris la Yougoslavie, et ce conformément au rôle que la communauté internationale lui a confié dans le règlement de la crise dans les Balkans.

-----